

Annexe 1 : tests du « savoir nager »

CONTENU NIVEAU	Entrée dans l'eau	Distance parcourue	Maintien statique	Immersion / Sauvetage	Conséquences .
« Non nageurs » à l'entrée en 6 ^{ème} .					Au collège et au lycée : le test d'autonomie non atteint oblige à constitution du groupes de 12 élèves maximum. Actions de soutien nécessaires.
« Niveau d'autonomie » Fin cycle 3 / entrée en 6 ^{ème} .		Etre capable de parcourir 15 m en eau profonde, sans brassière, sans appui.			Au collège et au lycée : Lorsqu'une classe hétérogène est constituée par d'élèves ayant satisfait au test du savoir nager et au test d'autonomie : Constitution pour ces derniers d'un groupe de 15 élèves.
« Savoir nager » Fin cycle 3 / entrée en 6 ^{ème} .	Plongeon	50 m en eau profonde (10 m au minimum en ventral, 10 m minimum en dorsal.)	Maintenir 10 secondes sur place.	Rechercher un objet immergé à 2m de profondeur.	Permet la constitution de groupes de 30 élèves.
« Savoir nager efficacement » Fin de 3 ^{ème} .	Plongeon avec reprise de nage.	nager 10 minutes, principalement en crawl.		Remonter un mannequin immergé à 2 m de profondeur. le maintenir 10 secondes en surface.	

RAPPEL REGLEMENTAIRE

« Test nautique » Pour l'école primaire Circ du 31 mai 2000.	Chute arrière volontaire à partir d' un tapis posé sur l'eau	Parcours de 20 m en eau profonde, habillé de vêtements (tee-shirt, pantalon léger et muni d'un brassière de sécurité.		Passage sous une ligne d'eau posée et non tendue.	Conditionnel à la pratique des activités nautiques.
« brevet de 50 m » collège et lycée		50 m en eau profonde			Conditionnel à la pratique des activités nautiques.

BREVET DE 50M

Validé le :

FICHE DE LIAISON

Par :

Fonction :

NATATION

Signature :



Cachet de la piscine :

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

Année de validation				
Etablissement fréquenté				

ENTREE	DISTANCE	MODE DE DEPLACEMENT	IMMERSION
Descend à l'échelle <input type="checkbox"/>	Déplacement avec matériel <input type="checkbox"/>	Utilise essentiellement les jambes (suréquipement) <input type="checkbox"/>	Passes sous un objet placé en surface (perche, ligne d'eau, cerceau) <input type="checkbox"/>
Saute depuis le bord <input type="checkbox"/>	Déplacement sur 15 mètres sans matériel <input type="checkbox"/>	Arrêts constants avec reprise d'appui (mur, ligne d'eau, fond de l'eau) <input type="checkbox"/>	Nage en immersion sur une distance de 5 mètres (lignes d'eau, tapis,...) <input type="checkbox"/>
Saute depuis un plot <input type="checkbox"/>	Déplacement sur 25 mètres sans matériel <input type="checkbox"/>	Discontinuité des actions motrices (nage ou respire) <input type="checkbox"/>	Recherche un objet en petite profondeur sans appui (1 mètre, 1.5 mètres) <input type="checkbox"/>
Plongeon sans poussée (ce sont souvent les jambes qui arrivent en premier dans l'eau)  <input type="checkbox"/>	Déplacement sur 50 mètres sans matériel <input type="checkbox"/>	Continuité des actions (liaison respiration / propulsion) <input type="checkbox"/>	Recherche un objet à deux mètres en piqué canard <input type="checkbox"/>
Plonge avec coulée : corps aligné et cherche à aller loin devant  <input type="checkbox"/>	Déplacement sur plus de 50 mètres sans matériel <input type="checkbox"/>	Utilise deux modes de nage codifiées <input type="checkbox"/>	Recherche un objet lourd à 2 mètres de profondeur (croisillon, mannequin) <input type="checkbox"/>

 : Case à cocher lorsque le niveau est validé

Annexe 2

Tableau récapitulatif des effectifs en fonction des surfaces

SURFACE EN M2 PAR LIGNE D'EAU

	Une Ligne		Deux lignes		Trois lignes	
	Largeur des lignes		Largeur des lignes		Largeur des lignes	
Longueur du bassin	2,5	2	2,5	2	2,5	2
25	62,5 m ²	50 m ²	125 m ²	100 m ²	187,5 m ²	150 m ²
50	125 m ²	100 m ²	250 m ²	200 m ²	375 m ²	300 m ²

Bassin d'apprentissage	Surface
10X10	100 m ²
10X15	150 m ²

NOMBRE D'ELEVES MAXIMUM DANS L'EAU PAR SURFACE

Surface disponible	Primaire (4 m ² par élève)	Secondaire (5 m ² par élève)
50 m ²	12	10
62,5 m ²	15	12
100 m ²	25	20
125 m ²	31	25
150 m ²	37	30
187,5 m ²	46	37
200 m ²	50	40
300 m ²	75	60
375 m ²	93	75

Annexe 3

**Nombre de personnes en surveillance des groupes scolaires
(Indépendant de la surveillance du public)**

		1er degré		2nd degré
		au moins 4 m ² par élève dans l'eau		au moins 5 m ² par élève dans l'eau
Type de bassin	Nombre de classes	Jusqu'à 3 classes dans le même bassin (25 ou 50m)	Plus de 3 classes dans le même bassin (25 ou 50m)	Nombre limité par la surface du bassin (5m ² par élève dans l'eau)
		1 bassin de 25m		
1 bassin de 25 m (B25) et 1 bassin d'apprentissage (BA)	B25m	1	2	1
	BA	1	1	1
1 bassin de 50 m		1	2	1
1 bassin de 50 m (B50m) et 1 bassin d'apprentissage	B50m	1	2	1
	BA	1	1	1
1 bassin de 25 m et 1 bassin de 50 m	B50m	1	2	1
	B25m	1	2	1

Rappel : En cas de cohabitation d'élèves du 1^{er} et 2nd degré, leur surveillance est indépendante l'une de l'autre.